

**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION  
RELATIVE AUX MATERIAUX ET OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES**

Je soussignée                      Mélanie PINHAL  
   GROUPE SASA DEMARLE  
   59360 LE CATEAU CAMBRESIS

Agissant en qualité de :      Responsable QHSE

Déclare que le matériau et/ou l'objet référencé chez le client de la façon suivante :

-      **TOILE DE CUISSON SILPAT® / MOULE SILPAT®**

et caractérisé comme suit : fibre de verre revêtue de silicone  
(*composantes caractéristiques, de l'intérieur vers l'extérieur*)

est conforme aux exigences :

- du Règlement (CE) N°1935/2004 du 27/10/2004
- de la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir, le décret n° 2007-766 du 10 mai 2007, modifié par le décret 2008-1469 du 30 décembre 2008.
- Food and Drug Administration legislation

S'agissant du matériau et/ou de l'objet décrit ci-dessus, cette conformité s'apprécie, au regard des textes réglementaires et/ou d'autres textes de références :

- Arrêté du 25 novembre 1992 concernant les matériaux et objets en silicone destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
  - Règlement (CE) N°10/2011 modifié par le Règlement (CE) N° 2018/213 du 14/02/2018
  - FDA Legislation (FDA Section 21 CFR Ch.1 177.2600)
- La conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.
- Nos produits sont des ustensiles de mises en œuvre des denrées alimentaires et ne sont en aucun cas destinés à servir d'emballage.

Cette déclaration est établie en application de L'article 16 du Règlement 1935/2004 ainsi que du décret 2007-766 modifié.

Cette déclarations est valable 5 ans. Elle devra être renouvelée dans les cas où la conformité définie en interne n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Fait à LE CATEAU, 25 janvier 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Pinhal', written over a horizontal line.